



2022

Directives de la bourse Dawn Walker

La bourse Dawn Walker est administrée par la FCSF et appuie la formation et le perfectionnement en matière de politiques de la santé à l'intention des professionnels de la santé. Aux fins de la bourse, les professionnels de la santé sont définis comme des individus ou des étudiants qui travaillent ou apprennent dans un domaine de la santé et dont le succès bénéficiera d'une meilleure compréhension du développement de meilleures politiques de santé pour les enfants et les femmes.

Context

Dawn Carol Walker, inf. aut., a eu une influence sur les politiques en matière de santé publique au sein et au-delà du gouvernement grâce à sa formation en tant que professionnelle de la santé. Non seulement sa position lui a apporté tout un bagage de connaissances et d'expérience mais aussi une crédibilité professionnelle dont les décideurs qui n'ont pas d'expériences dans le domaine des soins de santé ne peuvent pas se prévaloir tous les jours. Sa formation en sciences infirmières a donné à Mme Walker une compréhension intrinsèque des aspects sociaux et sanitaires des enjeux à l'étude ou qui devaient être abordés et, par conséquent, lui a permis de concentrer son énergie à élaborer des politiques sur des solutions qui donneraient de meilleurs résultats pour tous.

Grâce à la famille Walker-Peters, la Fondation canadienne de la santé des femmes est fière de remettre une ou plusieurs bourses Dawn Walker d'un montant total de 5 000 \$ chaque année à des professionnels de la santé ou à des étudiants de façon à mieux les préparer à contribuer à l'élaboration des politiques de la santé pour les enfants et les femmes.

Admissibilité

- Le candidat doit être un professionnel affilié à un établissement ou à une organisation de soins de santé ou être un professionnel en formation et doit démontrer un engagement à contribuer à l'élaboration de meilleures politiques de la santé pour les enfants et les femmes;
- Le financement sera fourni: pour l'apprentissage formel individuel dans un collège ou une université; pour soutenir un stage ou une expérience de travail au gouvernement ou dans une société professionnelle; pour une autre activité d'apprentissage, ou pour l'élaboration

et la présentation d'une présentation sur une recherche nouvelle ou émergente appuyée par des données probantes à un auditoire influent;

- On envisagera également de parrainer une autre activité d'apprentissage équivalente ou un atelier ou une formation de groupe qui appuie les objectifs de la bourse. Les activités axées davantage sur la recherche ne seront envisagées que si elles mettent l'accent sur l'application des connaissances dans le développement des politiques de santé.

Date limite pour le dépôt de la demande

La date limite pour le dépôt de la demande est **lundi, le 3 janvier 2022**. Les soumissions reçues au-delà de cette date seront inadmissibles et ne seront pas examinées. Il incombe au candidat de s'assurer que tous les critères soient respectés.

Documentation nécessaire aux fins de soumission

1. Lettre d'accompagnement qui doit contenir les éléments suivants :

- Coordonnées complètes du candidat;
- Titre du projet soumis;
- Une brève description du projet, en quoi il appuie les objectifs de la bourse et où il sera entrepris et comment;
- Le(s) nom(s) du (des) superviseur(s);
- Montant total nécessaire;
- Une déclaration écrite entourant les éléments suivants, dans l'éventualité où le financement serait disponible :
 - Assurer que la soumission, le projet, le stage, l'atelier ou l'expérience de travail pour lequel le financement est reçu respectera les grandes lignes de la soumission. (À défaut de compléter le projet financé, le candidat pourra se voir refuser toute demande de financement ultérieure par la FCSF;)
 - Fournir un rapport écrit de la pertinence et de l'application potentielle de l'apprentissage du candidat à la fin de l'activité proposée. Ce rapport, en partie ou en totalité, pourrait être utilisé à la discrétion de la Fondation dans des articles et des présentations.

2. Activité/description de la proposition du projet et budget:

La proposition décrivant l'activité / le projet (en format MS Word en utilisant un formatage de document ordinaire, c'est-à-dire sans en-tête, pied de page ou numérotation de page) **ne doit pas dépasser deux (2) pages** et inclure:

- Titre du projet/de l'activité;
- Objectif/résultat attendu;
- Sommaire du plan de travail/projet d'apprentissage (le cas échéant);
- Fondement;

- échancier, et
- En pièce jointe, un budget ventilé d'une demi-page à une page (tous les postes budgétaires, les coûts correspondants et le montant total du projet) doit accompagner la soumission.

3. Curriculum Vitae

Le CV du candidat devrait être inclus comme pièce jointe distincte.

4. Lettre de soutien

Une lettre de soutien ou d'acceptation temporaire du gouvernement/de l'organisation/de l'association/de l'établissement d'éducation (par exemple : organismes de santé communautaire, conseils de bande autochtones) devrait être incluse comme pièce jointe distincte.

Précautions

Toute demande ne renfermant pas tous les éléments susmentionnés, y compris le budget, sera immédiatement disqualifiée. Les candidats seront avisés si les renseignements sont insuffisants ou si leur demande a été disqualifiée.

Les candidats doivent s'assurer que leur soumission a bien été reçue. S'ils n'ont pas reçu de confirmation, ils sont tenus d'aviser la FCSF (un courriel de confirmation de la fondation confirmant la réception de leur soumission est envoyé dans les 5 journées ouvrables suivant la réception).

Le défaut de terminer de façon satisfaisante une activité / un projet financé sans motif valable rendra le bénéficiaire inéligible à recevoir un financement futur de la FCSF et entraînera la perte de toute partie de la subvention qui aurait pu être retenue.

Processus d'évaluation

Le processus d'évaluation est la responsabilité du comité d'évaluation des bourses de la Fondation canadienne de la santé des femmes.

Chaque soumission fait l'objet d'un examen minutieux et d'une vérification du respect des directives. Le financement sera accordé en fonction du pointage le plus élevé obtenu par un projet. Les commentaires des évaluateurs ou le pointage ne sont pas dévoilés aux candidats.

L'évaluation sera en fonction de plusieurs critères, dont les suivants :

1. Pertinence du projet de recherche;
2. Base de connaissances crédible ou efficacité du plan de travail (le cas échéant);
3. Capacité démontrée de présenter l'information ou la pertinence de la méthodologie (le cas échéant);

4. Démonstration de l'amélioration de la carrière ou de la pratique;
5. En quoi le projet appuie les buts et objectifs de la bourse;
6. La préférence sera accordée à des candidats appartenant à des groupes, comme les membres autoproclamés des Premières nations ou d'origine inuite ou métisse, ou provenant de régions rurales ou éloignées.

Remise de la bourse

Le gagnant sera contacté directement par la Fondation canadienne pour la santé des femmes.

Rapport du récipiendaire

Les récipiendaires sont responsables de la gestion des activités quotidiennes liées à leur bourse et seront tenus de fournir un rapport d'étape d'une page à la FCSF. Une proportion de 20 % du financement sera retenue jusqu'à ce que le projet soit complété et le rapport final soumis à la FCSF. Le financement non utilisé dans les 24 mois doit être retourné à la FCSF, à moins d'indications contraires.

Dans l'éventualité où la bourse est utilisée pour appuyer un atelier ou une autre activité publique, la contribution de la bourse Dawn Walker et de la FCSF doit être mentionnée.

Une fois le projet terminé, le rapport final doit comprendre :

1. Déclaration quant à l'effet/l'apprentissage lié au projet sur les politiques de la santé, l'importance du travail ou de la façon dont les professionnels peuvent participer au changement positif dans le domaine des soins de la santé et l'alimenter;
2. Ventilation du budget final;
3. Reconnaissance appropriée du soutien de la famille Walker-Peters et de la FCSF;
4. Tout article qui a été publié et est pertinent aux résultats du projet complété ou qui en traite;
5. Confirmation que le rapport final est la propriété de la FCSF et qu'il peut publier le rapport en partie ou en totalité;
6. Lettre de remerciement à la famille Walker-Peters;

Dans certains cas, un suivi supplémentaire pourrait être exigé par la FCSF pour faire état des progrès à la suite de la conclusion du projet original.

Comme la bourse Dawn Walker est principalement orientée vers l'apprentissage et le développement personnel, les récipiendaires sont encouragés à informer périodiquement la FCSF de la façon dont la subvention peut avoir contribué à leurs propres objectifs liés à l'amélioration des politiques de santé.

Mise à jour: Nov 2021